

Compte-rendu Du Conseil Municipal

Le quatre septembre deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Gardonne s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Pascal DELTEIL, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Christophe BOUSQUET, Mme Christine TOURENNE, Mme Béatrice FEYTOUT, M. Frédéric GAUTHIER, M. Patrick LE CLAINCHE, Mme Marie-Claude JAVERZAT, M. Sylvain CONNANGLE, Mme Christine LALIZOU, M. Christophe BAËZA, M. Christophe DURAND, Mme Julie JACQ, Mme Hélène BEDUBOURG, Mme Séverine BORDAS, Mme Christelle CHATEAUNEUF, M. Sylvain ROOY,

Représentés : M. Jean-Claude ROSET donne procuration à Mme Christine TOURENNE, M. Michel BERNARD donne procuration à M. Pascal DELTEIL, Mme Coraline ROTH donne procuration à Mme Christine LALIZOU.

Absents :

Mme Christelle CHATEAUNEUF est élue secrétaire de séance et donne lecture du compte-rendu de la précédente réunion.

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour :

- Renouvellement d'un emploi au service animation dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi – Parcours emploi compétence
- Recrutement d'un agent contractuel pour accroissement temporaire d'activité au service animation

Remerciements des familles SYLVESTRE, SERRE, RABAT pour les marques de sympathie témoignées par le Conseil Municipal lors du décès de leurs proches.

➤ Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 3 juillet 2024

Le procès-verbal de la séance du 3 juillet 2024 n'appelle pas d'observation de la part de l'assemblée. Il est donc adopté à l'unanimité des membres présents et signé.

➤ Modification des statuts de la CAB

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du souhait de la CAB, approuvé par délibération en date du 24 juin 2024, de prendre en charge les centres de santé, incluant le transfert du Centre Municipal de Santé existant de Bergerac et la création d'un Centre Intercommunal de Santé à partir du 1^{er} septembre 2024 ;

Il est donc proposé de rajouter à l'article 7 des statuts de la CAB : « La CAB est compétente pour la création, l'aménagement, la gestion et l'entretien des centres de santé existants et à venir ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise.

➤ **Remboursement sinistre : dégâts des eaux au Restaurant Scolaire du 04 novembre 2023**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le sinistre survenu le 04 novembre 2023 dans les cuisines du restaurant scolaire dû à un dégât des eaux.

L'assureur propose une indemnité de 3503.40 € pour les dégâts causés par ce sinistre.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le remboursement proposé.

➤ **Remboursement sinistre : chaudière au Centre de Loisirs du 29 mai 2023**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le sinistre survenu le 29 mai 2023 sur la chaudière du Centre de Loisirs dû à un orage et à la foudre.

L'assureur propose une indemnité de 651.88 € pour les dégâts causés par ce sinistre.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le remboursement proposé.

➤ **Point rentrée scolaire**

Nous comptons 6 classes pour cette nouvelle rentrée scolaire pour 120 élèves.

2 nouvelles enseignantes sont arrivées à l'école.

Depuis le 27 août 2024, la commune de Gardonne prépare les repas à la mini-crèche de RAZAC-DE - SAUSSIGNAC suite à un échange inter-communes et les communes de la CAB.

➤ **Point travaux concernant la déconstruction du Mille Club**

En juillet a eu lieu le désamiantage du bâtiment.

Sa déconstruction devrait avoir lieu courant septembre 2024.

➤ **Tableau des effectifs au 01/09/2024**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le tableau des effectifs de la commune au 01 septembre 2024

Service Administratif : 2 agents titulaires et 1 agent contractuel

Service Technique : 4 agents titulaires, 1 agent contractuel et 1 PEC

Service Animation : 4 agents titulaires et 4 agents en contrats aidés

➤ **Point personnel**

La commune a mis en place une formation auprès de l'un de ses agents du service animation qui était en contrat PEC jusqu'au 13 septembre 2024.

Cette formation a une durée totale de 300 heures (26 heures hebdomadaire) du 14 septembre 2024 au 10 décembre 2024 en vue d'une embauche à son terme.

Elle est financée par France Travail et une aide de 1500€ net sera attribué à la commune.

➤ **Renouvellement d'un emploi au service animation dans le cadre du dispositif de contrat d'accompagnement dans l'emploi – Parcours emploi compétence**

Il est demandé à Monsieur le Maire de faire les démarches nécessaires afin de renouveler le contrat CAE CUI - PEC de l'agent concerné au service animation à compter du 7 septembre 2024 jusqu'au 6 mars pour une durée de 20 heures hebdomadaire.

➤ **Recrutement d'un agent contractuel pour accroissement temporaire d'activité**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de recruter du personnel pour accroissement temporaire d'activité pour assurer le bon fonctionnement du service animation école et centre de loisirs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte de recruter un agent contractuel pour une période de 12 mois à compter du 16 septembre 2024. Cet agent assurera les fonctions d'agent animation à l'école et au centre de loisirs pour une durée hebdomadaire de 20 heures. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice majoré 366 au prorata du temps de travail.

➤ **Rapport des commissions**

Prochain Conseil Municipal le 2 octobre 2024

La séance est levée à 20h40

Le Maire

DELTEIL Pascal

Le Secrétaire de Séance

CHATEAUNEUF Christelle